

Visite du TAT le 18 novembre

13 novembre 2025 - **Actualités à la Commission**

Par l'équipe des communications

La présidente, Marie-Claude Rioux, a récemment annoncé par courriel la visite du comité de direction du Tribunal administratif du travail (TAT). Cette visite s'inscrit dans le contexte du dépôt du projet de loi 7 visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires. Rappelons que ce PL prévoit, entre autres, l'abolition de la CFP et le transfert de ses activités au TAT (tribunal et greffes) et au Secrétariat du Conseil du trésor (services administratifs et activités de surveillance).

Le personnel concerné par le transfert au TAT est invité à se présenter au bureau le mardi 18 novembre 2025 pour rencontrer des membres du comité de direction du TAT **à partir de 9 heures à la salle d'audience (local 7.03)**. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec eux et d'échanger sur les pratiques des deux tribunaux, peu importe l'issue du PL 7.

Voici les membres du comité de direction du TAT qui seront présents :

- **Annie Beaudin**, présidente;
- **Jean Veilleux**, directeur du greffe et des opérations;
- **Guillaume Jobidon**, directeur général des services à l'organisation.

Des rencontres seront également organisées pour le personnel qui sera dirigé au Secrétariat du Conseil du trésor ou au Protecteur du citoyen.

À propos du TAT

Le [Tribunal administratif du travail](#) est appelé à statuer sur de nombreux **recours liés au monde du travail**. Ses activités opérationnelles sont réparties dans **quatre divisions** :

- La Division des relations du travail;
- La Division de la santé et de la sécurité du travail;
- La Division des services essentiels;
- La Division de la construction et de la qualification professionnelle.

Le TAT encourage le règlement des litiges à l'amiable en offrant le **service de conciliation** dans toutes ses divisions.

Une demande de jonction de dossiers peut être adressée à la présidente du TAT pour des **recours déposés dans des divisions différentes**, si les questions en litige sont en substance les mêmes ou que les matières peuvent être convenablement réunies.

Quelques données issues du [rapport annuel de gestion 2024-2025](#) :

- **577 personnes** travaillant au TAT ([organigramme](#));
- **44 lois** relevant de la compétence du TAT;
- **24 bureaux et points de service** à travers le Québec;
- **50 229 dossiers ouverts** au cours de la dernière année financière.